

Monsieur le Président,

Nous avons constaté que vous avez pris note de nos remarques concernant votre premier rapport, sur la gestion par notre association des crèches et halte-garderie.

Vous soulignez notre bonne foi : « Du côté de l'association, la bonne foi ne semble pas devoir être soupçonnée (...) ». « Dans ce cadre, toute prétention, pourtant légitime, de la collectivité à vouloir demander à l'UFF la restitution d'une part, non utilisée, de ses subventions est compromise, et il lui est en tous cas impossible d'émettre un titre d'un montant incontestable à l'encontre de l'association. »

Vous affirmez également que le rapport de l'audit YMC « reconnaît le sérieux de l'association ».

Vos constatations lèvent les doutes quant à l'honnêteté de notre gestion.

Les rumeurs répandues par certains élus ont créé un climat délétère qui a porté nuisance à notre association.

La lecture de vos comptes-rendus permet que le sentiment d'injustice ressenti par les bénévoles et les salarié(e)s de notre association s'estompe quelque peu.

Cependant, nous tenons à réaffirmer que si des imprécisions demeurent, elles ne sont pas dues à notre mauvaise volonté.

Elles sont la conséquence directe d'un manque d'attention et de contrôle des services municipaux.

Notre association a toujours fourni les documents exigés par la Municipalité ou les autres organismes. Notamment les bilans certifiés conformes par le commissaire aux comptes, faisant état de la totalité de nos comptes.

Notre association souhaite, comme vous, que ce litige se clôture avec un représentant de l'Etat, qui permettra la conclusion de ce conflit avec la sérénité et l'objectivité nécessaire.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

**Pour le Bureau**  
**Mme Eve CLOUE**

